

Parlons maintenant des horaires des séances de comités, qui font échec eux aussi au travail des comités puisque les crédits de plusieurs ministères sont examinés en même temps dans divers comités et qu'on refuse ainsi aux députés l'exercice de leur droit et de leur responsabilité en ce qui concerne l'examen des crédits du gouvernement. Pour vous donner un exemple, je prends une page au hasard des *Procès-verbaux* de la Chambre des communes d'aujourd'hui; or on y annonce que six comités doivent se réunir mardi prochain: le comité de l'agriculture, le comité de la radiodiffusion, des films et l'assistance aux arts, le comité des finances, du commerce et des questions économiques, le comité du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, le comité des ressources nationales et des travaux publics et le comité d'expansion économique régionale. Comment un député peut-il s'acquitter consciencieusement de sa tâche, assister aux séances et examiner les crédits des ministères ou présenter ses griefs ou encore examiner des projets de lois, quand tous ces comités se réunissent peut-être à la même heure?

On comprend facilement pourquoi le gouvernement invoque constamment l'article 65(4)b) du Règlement, car il ne saurait autrement fournir des représentants à chacun des comités, vu le trop grand nombre de comités qui siègent en même temps et le trop petit nombre de députés pour en faire partie à une heure donnée. Vous avez là un parfait exemple de la façon dont ces règlements font obstacle au concept même du nouveau système des comités—qui joint l'idée de faire travailler chacun dans sa spécialité à celle de la collégialité. Indépendamment des règlements et quoi qu'en dise le président du Conseil du Trésor (M. Drury), jamais rien de ce qu'un membre de l'opposition puisse dire ou faire au comité ne saurait réduire d'un traitre sou les dépenses du gouvernement...

Des voix: Bravo!

M. McGrath: ... parce que dès qu'on laisse entendre qu'on a de bonnes raisons de s'inquiéter et dès qu'un député fait mine de préconiser, comme il en a le droit, que le montant d'un crédit soit ramené à \$1, on voit arriver les whips suivis de leurs hommes de main. Rien de ce que nous faisons et disons au comité n'a d'effet sur les prévisions des dépenses du gouvernement. Faut-il s'étonner alors que l'auditeur général, même si c'est peut-être parce que son mandat, je suppose, ne l'oblige pas à faire plus, n'ait fait qu'effleurer la surface des choses? Nous avons la responsabilité, je crois, d'étudier les répercussions de ces règles sur le budget permanent de la Chambre et sur notre droit, voire notre responsabilité séculaires d'étudier ce budget et de voter les crédits.

Il y a aussi la question de la composition des comités. Si le gouvernement était sincère dans ses efforts pour revaloriser les comités, pour leur donner un nouveau rôle à jouer, il permettrait aux députés de l'opposition de les présider. Au lieu de cela, la présidence des comités permanents de la Chambre, à l'exception de celui des comptes publics, sert de prix de consolation aux députés qui, siégeant depuis longtemps, ne peuvent obtenir un poste de secrétaire parlementaire, ni d'autres largesses du gouvernement.

[M. McGrath.]

M. Baldwin: N'importe qui peut accéder au cabinet de nos jours.

M. McGrath: En conséquence, plusieurs des comités permanents de la Chambre sont présidés par des incompetents, et je cite le comité de l'expansion économique régionale, qui est présidé par le député de Saint-Boniface (M. Guay), absent de la Chambre aujourd'hui.

M. Bell: Expliquez-vous.

M. McGrath: J'aurai autre chose à dire à ce propos une autre fois, un autre jour. Ces messieurs qui sont chargés de représenter Votre Honneur, de s'assurer que le Règlement de la Chambre des communes s'applique aux comités, censés être la réplique de la Chambre, agissent simplement comme organisateurs du gouvernement.

M. Baldwin: Ce sont des comparaisons.

M. McGrath: Ils mettent simplement des bâtons dans les roues. Ils assument le rôle de défenseurs du gouvernement, alors qu'ils devraient défendre les minorités aux comités, tout comme Votre Honneur à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Nous pouvons le relever de débat en débat. Le président du Conseil du Trésor a mentionné dans son discours les jours maintenant réservés à l'opposition, en vertu du nouveau Règlement. Les jours réservés à l'opposition ne remplacent aucunement la fonction légitime de la Chambre, qui est d'examiner et de contrôler les dépenses gouvernementales. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la Chambre cet après-midi, pour en avoir la preuve.

M. Clermont: Et que pensez-vous de l'assistance de votre côté?

M. McGrath: Je ne fais pas d'exception. Il n'est pas étonnant que les députés deviennent cyniques et indifférents à l'égard de leurs fonctions à la Chambre, puisque, de fait, comme le premier ministre l'a dit, nous sommes pratiquement de purs inconnus. Il prétend que nous sommes des inconnus lorsque la Chambre s'ajourne: alors, nous sommes pratiquement des inconnus lorsque la Chambre siège puisque, tout en y étant présents, nous n'avons aucune autorité sur les dépenses gouvernementales. Les députés de l'opposition ont perdu la responsabilité que leur conférait la tradition de contrôler les dépenses du gouvernement et, à n'en pas douter, les ministériels, auxquels la tradition conférait la responsabilité de former les comités et d'y jouer, comme les représentants de l'opposition, le rôle de surveillants des deniers publics, sont devenus cyniques.

Ainsi, nous devons appliquer strictement cette règle selon laquelle les comités se réunissent sans quorum légal, et les témoins sont entendus sans quorum légal. Nous lisons des rames et des rames de documents, nous examinons de nombreux témoins, nous interrogeons des ministres et des sous-ministres, et tout cela pour rien, car le résultat est toujours le même: les prévisions budgétaires sont renvoyées à la Chambre sous la même forme que lorsqu'on les avait remises aux comités. S'il ne s'agit pas là d'une activité inutile, futile et frustrante, je ne sais pas ce qui pourrait l'être.